

Règlement du jeu concours BIG FLO & OLI /Tisséo

Article 1 : Société organisatrice du jeu

TISSEO, Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial, enregistré au RCS de Toulouse sous le numéro 520 807 876, dont le siège social est situé 4 impasse Paul MESPLE à TOULOUSE (31 081) cedex, organise un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat.

Article 2 : Modalités de participation

Les modalités de participation au jeu concours BIG FLO & OLI organisé par TISSEO sont les suivantes :

2.1 – Dates du jeu

2.1.1 – Dates de participation au jeu Facebook organisé par Tisséo

Le jeu au profit des abonnés Facebook démarre le 29 avril 2019 à 10h00 et se termine le 06 mai 2019 à 15h00.

2.1.2 – Dates de participation au jeu bandit manchot organisé par Tisséo sur ses stands les soirs de concert

Le jeu ouvert aux personnes qui assisteront au concert de BigFlo & Oli, dans l'enceinte du Stadium de Toulouse, est accessible le 24 mai 2019 entre 16h00 et 20h00 et le 25 mai 2019 entre 16h00 et 20h00.

2.2 – Les lots

TISSEO fait gagner les lots suivants :

2.2.1 – Pour le jeu Facebook organisé par Tisséo:

Tisséo fait gagner deux places assises en catégorie 1 pour le concert de BigFlo & Oli du 24 mai 2019 au Stadium de Toulouse à 20h30.

2.2.2 – Pour le jeu bandit manchot organisé par Tisséo sur ses stands les soirs de concert

Tisséo fait gagner les lots suivants :

Lors du concert du 24 mai 2019 :

- 5 casquettes de la marque Le Super Atelier (Visionnaire)
- 5 tee-shirts de la marque Le Super Atelier (Visionnaire)
- 2 sweats de la marque Le Super Atelier (Visionnaire)

- 950 tickets collectors Tisséo (ticket 1 déplacement valable à bord des bus, métro et tram, hors Navette aéroport, sans date limite d'utilisation)

Lors du concert du 25 mai 2019 :

- 5 casquettes de la marque Le Super Atelier (Visionnaire)
- 5 tee-shirts de la marque Le Super Atelier (Visionnaire)
- 2 sweats de la marque Le Super Atelier (Visionnaire)
- 950 tickets collectors Tisséo (ticket 1 déplacement valable à bord des bus, métro et tram, hors Navette aéroport, sans date limite d'utilisation)

2.3 – Modalités de participation

2.3.1 – Pour les participants au jeu Facebook organisé par Tisséo:

Le jeu se présente sous la forme d'une publication de Tisséo sur sa page Facebook « jeu BIG FLO & OLI /Tisséo» postée le 29 avril 2019 à 10h00. Le contenu invite les abonnés Facebook à commenter cette publication. L'auteur du commentaire possédant le plus grand nombre de « likes » le 06 mai 2019 à 15h00 sera désigné gagnant.

Le participant abonné Facebook devra veiller à activer le mode public dans les paramètres de son compte Facebook. Dans le cas contraire (soit en mode privé), les informations ne seront pas accessibles à la Société Organisatrice et la participation sera par conséquent non effective en raison de l'impossible vérification de l'auteur.

Ce jeu n'est pas organisé ni parrainé par Facebook. Dès lors, la responsabilité de Facebook ne saurait être engagée pour toute contestation ou réclamation relative au présent jeu-concours.

2.3.1 – Pour les participants au jeu bandit manchot organisé par Tisséo sur ses stands les soirs de concert

Le jeu se présente sous la forme d'un formulaire en ligne disponible sur des tablettes mises à disposition par des hôtes et hôtesse Tisséo dans l'enceinte du Stadium de Toulouse les 24 et 25 mai 2019 entre 16h00 et 20h00. Les personnes venant assister au concert de BigFlo & Oli et désirant jouer sont invitées à compléter le formulaire en ligne (nom, prénom, numéro de téléphone, email) auprès des hôtes et hôtesse pour jouer au bandit manchot numérique Tisséo. Le bandit manchot affiche si le participant a perdu ou gagné. Si le participant a gagné, son lot est affiché sur l'écran.

2.4 – Dispositions générales

Il ne sera répondu à aucune demande orale concernant l'application ou l'interprétation du règlement, ni sur l'identité des gagnants.

Ce jeu concours est ouvert aux seules personnes physiques âgées de 15 ans minimum au jour de l'ouverture du jeu, à savoir, le 29 avril 2019.

La participation à ce jeu concours :

- est strictement personnelle, le Participant ne peut en aucun cas participer pour le compte d'une autre personne. Tout autre mode de participation que celui mentionné au présent règlement est exclu.

- est ouvert à raison d'une participation par personne pendant toute la durée du jeu. Nulle participation additionnelle ne sera possible.

Sont exclus de toute participation au présent jeu concours et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement, l'ensemble du personnel et élus de TISSEO (Collectivités, Voyageurs et Ingénierie), ainsi que toute personne ou entité ayant participé directement ou indirectement à l'organisation de ce jeu concours.

Tout participant au jeu concours est réputé avoir lu, compris et accepté, entièrement et sans réserve, le présent Règlement, dès lors qu'il accède et s'inscrit à ce jeu.

Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

La qualité de gagnant est subordonnée à la validité de la participation du joueur conformément aux dispositions décrites ci-après.

Article 3 : Information et déroulement du jeu concours

3.1 – Pour le jeu Facebook organisé par Tisséo:

TISSEO communiquera sur ce jeu :

- sur le site internet www.tisseo.fr du 29 avril 2019 au 06 mai 2019.
- sur les pages Facebook et compte Tweeter de Tisséo du 29 avril 2019 au 06 mai 2019.

3.2 – Pour le jeu bandit manchot organisé par Tisséo sur ses stands les soirs de concert

TISSEO communiquera sur ce jeu :

- sur le site internet www.tisseo.fr du 29 avril 2019 au 25 mai 2019.
- sur les pages Facebook et compte Tweeter de Tisséo du 29 avril 2019 au 25 mai 2019.
- sur le stand Tisséo dans l'enceinte du Stadium de Toulouse les 24 et 25 mai 2019 entre 16h00 et 20h00.

Article 4 : Modifications du règlement et fraudes

TISSEO se réserve la possibilité :

- de modifier, à tout moment, le présent règlement et de prendre toutes décisions qu'il pourrait estimer utiles pour l'application et l'interprétation du règlement. TISSEO pourra en informer les participants par tout moyen de son choix.

- d'invalider et/ou d'annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, et notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination du (des) gagnant(s). Dans ce cas, TISSEO se réserve le droit de ne pas attribuer le prix aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. La fraude entraîne la disqualification immédiate de son auteur.

- d'invalider et/ou d'annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des dysfonctionnements sont intervenus sous quelque forme que ce soit, et notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination du (des) gagnant(s).

La responsabilité de TISSEO ne saurait être engagée au titre de ce qui précède et les participants ne pourront donc prétendre à aucun dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

Article 5 : Dotation des gagnants

Il est mis en jeu par TISSEO dans le cadre du jeu concours « BIG FLO & OLI /Tisséo», les lots suivants :

5.1 - Pour le jeu Facebook organisé par Tisséo:

- Deux places assises en catégorie 1 pour le concert de BigFlo&Oli du 24 mai 2019 au Stadium à 20h30, d'une valeur unitaire de 46€ TTC.

5.2 – Pour le jeu bandit manchot organisé par Tisséo sur ses stands les soirs de concert

Concert du 24 mai 2019 :

- 5 casquettes de la marque Le Super Atelier (Visionnaire) d'une valeur unitaire de 20€ TTC.
- 5 tee-shirts de la marque Le Super Atelier (Visionnaire) d'une valeur unitaire de 25€ TTC.
- 2 sweats de la marque Le Super Atelier (Visionnaire) d'une valeur unitaire de 35€ TTC.
- 950 tickets collectors Tisséo (ticket 1 déplacement valable à bord des bus, métro et tram, hors Navette aéroport, sans date limite d'utilisation) d'une valeur unitaire de 2 €.

Concert du 25 mai 2019 :

- 5 casquettes de la marque Le Super Atelier (Visionnaire) d'une valeur unitaire de 20€ TTC.
- 5 tee-shirts de la marque Le Super Atelier (Visionnaire) d'une valeur unitaire de 25€ TTC.
- 2 sweats de la marque Le Super Atelier (Visionnaire) d'une valeur unitaire de 35€ TTC.
- 950 tickets collectors Tisséo (ticket 1 déplacement valable à bord des bus, métro et tram, hors Navette aéroport, sans date limite d'utilisation) d'une valeur unitaire de 2 €.

La valeur des lots est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à son évaluation. Tisséo se réserve le droit de remplacer ces lots par d'autres de même valeur sans que cela puisse donner lieu à quelque réclamation.

Dans tous les cas, la dotation devra être acceptée comme telle et ne pourra être échangée contre sa valeur en espèces ou contre toute autre dotation.

La dotation non réclamée :

- par le gagnant du jeu Facebook dans un délai de 10 jours à compter de l'envoi du mail l'informant de l'attribution de son lot dans le cadre de cette opération, sera réputée abandonnée.
- par les gagnants du jeu Bandit Manchot dans un délai de deux mois à compter de l'envoi du mail l'(les) informant de l'attribution de son (leur) lot dans le cadre de cette opération, sera réputée abandonnée.

Pour tout refus de la dotation, de dotation non réclamée dans les délais précités ou toute information communiquée erronée par le gagnant, TISSEO se laisse le droit de contacter d'autres participants dont la participation remplit toutes les conditions et de leur attribuer le lot conformément aux dispositions des articles 6 et 7 ci-après.

Il est précisé que les dépenses d'ordre personnelles seront à la charge des gagnants, et que TISSEO ne fournira aucune prestation de garantie, d'assistance ou de service après-vente, le prix consistant uniquement en la remise du prix prévu pour ce jeu.

Article 6 : Désignation des gagnants

6.1 – Pour le jeu Facebook organisé par Tisséo

La prise en compte des participations se clôture le 06 mai 2019 à 15h00.

Le gagnant ayant commenté la publication Jeu « BIG FLO & OLI /Tisséo» du 29 avril 2019 sur la page Facebook de Tisséo et disposant du plus grand nombre de « likes » sur ce même commentaire lors de la clôture du jeu se verra remettre le lot désigné ci-avant.

Le gagnant sera averti par Tisséo par message Facebook, et les modalités de remise du lot, que le gagnant s'engage à respecter scrupuleusement afin de pouvoir bénéficier de son lot, lui seront communiquées à ce moment-là.

6.2 – Pour le jeu bandit manchot organisé par Tisséo sur ses stands les soirs de concert

La prise en compte des participations se clôture le 24 mai 2019 à 20h00 pour le concert du même jour et le 25 mai 2019 à 20h00 pour le second concert.

Le lot remporté s'affiche instantanément sur l'écran de la tablette numérique lors de la participation des joueurs. Un mail de confirmation est envoyé à chaque gagnant rappelant le lot remporté, via l'adresse de contact enregistrée sur la tablette numérique lors du renseignement du formulaire de Jeu « BIG FLO & OLI /Tisséo» les 24 ou 25 mai 2019 sur le stand Tisséo.

Ce mail de confirmation vaut preuve de jeu et de gain et sera demandé au gagnant lors du retrait de son lot.

Seul le ticket collector est à retirer les jours mêmes (24 et 25 mai 2019) sur le stand Tisséo au Stadium de Toulouse entre 16h00 et 20h00 auprès des hôtes et hôtesse présents sur le stand et sur présentation de l'email de confirmation.

Les autres lots de la marque Visionnaire seront à retirer à partir du 03 juin 2019 à l'agence Tisséo Occitane, 10 place Occitane à Toulouse. L'email de confirmation, ainsi qu'une pièce d'identité seront à présenter aux agents présents en agence.

L'attribution des lots est générée informatiquement et de façon aléatoire.

Article 7 : Attribution du lot

Il est rappelé que les conditions et modalités de remise de la dotation et de sa prise de possession se feront selon les modalités définies et communiquées par TISSEO aux gagnants, que ces derniers s'engagent à accepter, à défaut de quoi TISSEO se réservera la possibilité de désigner un autre gagnant.

Après vérification de l'identité (à savoir copie de la pièce d'identité) communiquée à TISSEO par le participant, les gagnants seront réputés avoir accepté leur lot.

Il est toutefois rappelé que dans l'hypothèse où les informations communiquées par un participant seraient erronées et/ou incomplètes, sa participation sera considérée comme nulle, TISSEO se réservant la possibilité de procéder à un tirage au sort électronique afin d'attribuer le lot à un autre gagnant.

7.1 – Pour le jeu Facebook organisé par Tisséo

Comme indiqué précédemment, les modalités de remises des lots seront indiquées au gagnant par l'envoi d'un message Facebook.

7.2 – Pour le jeu bandit manchot organisé par Tisséo sur ses stands les soirs de concert

Comme indiqué précédemment, les modalités de remises des lots seront indiquées au gagnant par l'envoi d'un mail envoyé à l'adresse de contact enregistrée sur la tablette numérique lors du renseignement du formulaire de Jeu « BIG FLO & OLI /Tisséo» les 24 ou 25 mai 2019 sur le stand Tisséo.

Article 8 : Responsabilités

TISSEO ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent jeu concours, à l'écourter, le proroger, le reporter ou à en modifier les conditions ou les dates. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

De même, TISSEO ne pourra être tenu responsable :

- du délai de mise à disposition des lots ou en cas d'impossibilité pour le gagnant de bénéficier du lot pour des circonstances hors du contrôle de TISSEO ;
- de tous les incidents ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance du prix attribué et/ou du fait de son utilisation,

ce que le gagnant reconnaît expressément.

La participation au jeu concours implique la connaissance et l'acceptation sans réserve des caractéristiques d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. TISSEO décline toute responsabilité en cas d'incident résultant de la connexion des Participants, de la mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'accès internet, à la ligne téléphonique ou à toute autre connexion technique, notamment lors de leur participation à ce jeu . TISSEO ne peut être tenue pour responsable des problèmes d'acheminement ou de perte de données qui constituent un risque inhérent à Internet.

Article 9 : Contestations

La participation à ce jeu concours implique l'acceptation sans restriction, ni réserve du présent règlement, et les participants renoncent à toute contestation à ce titre.

Toute contestation ou réclamation devra être formulée par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à TISSEO dont les coordonnées figurent à l'article 1. Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au jeu concours, les coordonnées complètes du participant, et le motif exact de la contestation. Ces réclamations ne pourront porter que sur les conditions matérielles de déroulement de ce jeu.

Aucune contestation ne sera prise en compte passé un délai d'un mois après la clôture de ce jeu.

Article 10 : Données personnelles

Il est rappelé que pour participer au jeu concours, les participants doivent nécessairement fournir les informations personnelles les concernant définies à l'article 2.3 ci-avant. A l'issue de ce jeu concours, seuls l'adresse email, le nom et le prénom seront conservés par TISSEO. Ces informations ainsi recueillies sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatisé par TISSEO dont la finalité est de valoriser et promouvoir le réseau de transports en commun métro tram bus / gestion de la clientèle et prospects. Il est précisé que ces informations sont nécessaires à la prise en compte de la participation, à la détermination du gagnant et à l'attribution du prix.

En participant au jeu concours, les participants pourront également solliciter leur inscription à une newsletter (par email) de Tisséo Collectivités.

A l'issue de ce jeu concours, les participants sont informés que la photo des gagnants pourra être diffusée sur le compte Facebook Tisseo et Twitter Tisseo.

Les données personnelles seront conservées par TISSEO pendant 3 ans à compter de leur collecte et seront destinées à la Direction Clientèle de TISSEO. Les données personnelles ne seront pas cédées à des sociétés extérieures.

Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants du jeu concours bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des données les concernant auprès des organisateurs. Pour exercer ces droits, les participants devront envoyer un courrier à Tisséo Voyageurs Protection des données personnelles – 4 imp. Paul Mesplé – 3100 TOULOUSE ou via l'adresse mail suivante : contact@tisseo.fr

Article 11 : Dépôt du Règlement et élection de domicile

Les participants élisent domicile à l'adresse indiquée lors de leur participation.

Le règlement est consultable gratuitement sur le stand Tisséo les 24 et 25 mai 2019 entre 16h00 et 20h00 au Stadium de Toulouse et sur la page Facebook de Tisséo à partir du 29 avril 2019.

Il peut être adressé à titre gratuit sur simple demande en écrivant à l'attention de la Direction de la Communication de l'EPIC TISSEO- 4 impasse Paul MESPLE à TOULOUSE (31 081) cedex.

Article 12 : Remboursement des frais de timbre

Les frais d'affranchissement de la demande de communication du règlement du jeu concours t seront remboursés sur simple demande (tarif lent en vigueur) en écrivant à TISSEO à l'adresse ci-dessus avant le 9 juin 2019 (cachet de la poste faisant foi). Une seule demande de remboursement par foyer sera acceptée.

Le remboursement des frais se fera exclusivement par virement bancaire, sous un délai en moyenne de trois (3) mois à compter de la date de réception par TISSEO de la demande de remboursement.

A la lettre de demande de remboursement devront être joints, pour permettre toute vérification, les documents suivants :

1. une photocopie de la pièce d'identité valide ;
2. un RIB à ses nom et prénoms ;
3. une photocopie d'une facture de moins de trois mois au nom et prénom du participant, comme justificatif de domicile.

Toute demande de remboursement incomplète, erronée ou envoyée à une mauvaise adresse ne sera pas prise en compte. De même, si TISSEO note une différence entre les données communiquées lors de l'inscription au jeu concours et les données communiquées sur les documents joints à la demande de remboursement des frais, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Article 13 : Utilisation du nom du gagnant

Le gagnant s'engage à autoriser TISSEO et ses partenaires à utiliser son nom à des fins de communication ou de relations publiques sans que cette utilisation ne fasse l'objet d'une quelconque rémunération, d'un droit ou d'un avantage autre que la remise de son lot.

Article 14 : Loi applicable et règlement des litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée par TISSEO, sans préjudice d'un recours éventuel devant les tribunaux de TOULOUSE.